



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 10 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 11

Etaient Présents : Messieurs François BRIANDET, Didier DAINE, Alain KUTOS, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Stéphanie SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Messieurs Guy ATSE (pouvoir à Monsieur Daniel TREUVELOT), Monsieur Jean-Claude BERNAY (pouvoir à Didier DAINE), Madame Marta BEILIN (pouvoir à Madame Stéphanie SAVILL).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MICHEL

ENREGISTREMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Vu le Code de la Construction et de l'habitat,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Il est rappelé qu'il est possible de proposer un hébergement touristique dans votre résidence principale, tout au long de l'année si vous êtes présent chez vous (location de chambres meublées, activité de chambres d'hôtes), ou en votre absence dans la limite de 120 jours par an.

Afin de maîtriser le développement des hébergements touristiques sur le territoire, il est proposé au conseil d'instaurer un enregistrement des meublés de tourisme en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

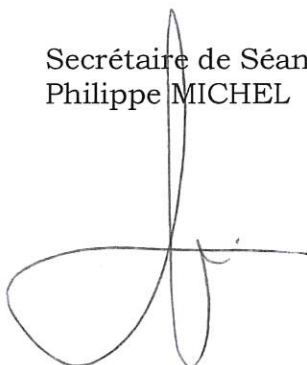
Article 1 : Instaure un enregistrement des déclarations préalables de location des meublés de tourisme sur le territoire de la commune.

Article 2 : Précise que la déclaration préalable pourra se faire par courriel à mairie@ville-boisemont.fr ou par voie postale à la Commune de Boisemont, rue de l'Eglise, 95000 BOISEMONT.

Article 3 : Précise aussi que l'enregistrement se sera conformément à la procédure établie au Code du Tourisme.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise.

Secrétaire de Séance
Philippe MICHEL



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie SAVILL

